

FMC N° de dossier: \_\_\_\_\_

### Composante télévision

Remarque :

- Pour toutes les demandes du volet Convergent excluant le programme de diversité linguistique, les contributions du télédiffuseur peuvent permettre d'obtenir un crédit d'enveloppe de rendement.
- Veuillez vous assurer que les données correspondent aux renseignements fournis lors de la soumission de la demande de financement au FMC. En cas d'écart, ce formulaire pourrait être considéré incomplet.

concernant la : \_\_\_\_\_ (« composante télévision »)

cycle : \_\_\_\_\_ épisodes du n° : \_\_\_\_\_ au n° : \_\_\_\_\_

requérant/télédiffuseur : \_\_\_\_\_ (« le requérant/télédiffuseur »)

membre de : \_\_\_\_\_ (« le groupe propriétaire de télédiffusion »)

### RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

Total du devis de production : \_\_\_\_\_

Date du devis : \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

**A. Coûts télévision seulement** (sans les coûts au poste 85.00) : \_\_\_\_\_

**B. Composante MN à valeur ajoutée** (coûts au poste 85.00, le cas échéant) : \_\_\_\_\_

### PARTICIPATION FINANCIÈRE

A. Contribution du diffuseur pour les coûts de la **composante télévision seulement** (devis télévision sans les coûts du poste 85.00) :

Montant (\$)

Contribution totale (\$)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

B. Contribution du diffuseur pour les coûts de la **composante médias numériques à valeur ajoutée** (poste 85.00), le cas échéant :

(10 % minimum) : \_\_\_\_\_

### CONTRIBUTION DU FMC

A. Pour la **composante télévision** seulement :

Montant (\$)

Contribution totale (\$)

Programme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Programme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

B. Pour la **composante MN à valeur ajoutée** :

Programme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Programme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Contribution totale du FMC (A + B) :** \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS SUR LA TÉLÉDIFFUSION

Langue(s) de diffusion de la composante télévision :

Anglais  Français  Langue autochtone (préciser) : \_\_\_\_\_  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Provinces et territoires de diffusion de la composante télévision :

\_\_\_\_\_

Nombre de fois : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS DE LA COMPOSANTE TÉLÉVISION

- Date prévue de l'achèvement de la composante télévision : \_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)
- Confirmation par la présente de diffuser la composante télévision aux heures de grande écoute, avec sous-titrage codé, au cours des 18 mois suivant l'achèvement de la composante télévision.

## TÉLÉDIFFUSEURS DE DEUXIÈME FENÊTRE

Le télédiffuseur reconnaît les droits de diffusion suivants acquis par d'autres télédiffuseurs (le cas échéant) :

Autre télédiffuseur	Durée des droits*	Exclusivité	
_____	_____	Non	Oui _____ mois
_____	_____	Non	Oui _____ mois

\* Veuillez vous reporter à la section 3.2.TV.5.2 des Principes directeurs du Programme applicable.

## Déclaration du requérant/télédiffuseur

Le télédiffuseur accepte par la présente de diffuser la composante télévision ou à l'offrir en vue de son visionnement dans un service de VSD titulaire d'une licence de diffusion du CRTC, aux heures de grande écoute, avec sous-titrage codé, au cours des 18 mois suivant l'achèvement.

De plus, le télédiffuseur accepte que pour répondre aux exigences de la Section 3.2 (2) des Principes directeurs du programme applicable, la diffusion numérique non-simultanée ou la diffusion par l'intermédiaire d'un service de vidéo sur demande titulaire d'une licence du CRTC doit avoir lieu dans les 18 mois suivant l'achèvement de la composante télévision.

En plus des Politiques d'affaires 2018-2019 du FMC : Section 8 – Politique d'affaires des télédiffuseurs, le télédiffuseur est tenu de soumettre chaque année ses plus récents états financiers audités à des fins d'examen par le FMC, avant la soumission du premier formulaire d'entente de licence de l'exercice financier à la page suivante : <http://cmf-fmc.ca/fr-ca/declarations-des-etats-financiers-du-radiodiffuseur>. En signant le présent formulaire d'entente de licence, le télédiffuseur atteste qu'il a effectué la soumission annuelle exigée et il accepte que le FMC lui demande éventuellement de lui remettre ses plus récents états financiers trimestriels à des fins d'examen, et ce, à tout moment de l'année.

Le télédiffuseur convient d'intégrer le logo du FMC à tous les documents de mise en marché liés aux productions financées par le FMC, y compris les envois directs, les documents imprimés, en ligne et la publicité extérieure. Le télédiffuseur mentionnera également le FMC dans tout document de presse, y compris les communiqués de presse et les discours, pour sa contribution financière au projet.

Tous les termes en majuscules non définis dans le présent document ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans les Principes directeurs 2018-2019 du FMC.

### Pour le programme des enveloppes de rendement seulement :

Le télédiffuseur autorise par la présente le FMC à affecter une partie de l'enveloppe de rendement consentie pour la composante télévision. La demande de financement pour la composante télévision doit parvenir au FMC avant la date limite applicable pour que la composante télévision demeure admissible au financement du FMC.

## CONVENU ET ACCEPTÉ PAR :

### Pour le requérant/télédiffuseur

Signature : _____	Signature : _____
Nom : _____ (En caractères d'imprimerie SVP)	Nom : _____ (En caractères d'imprimerie SVP)
Titre : _____	Titre : _____
Date : _____ (aaaa-mm-jj)	Date : _____ (aaaa-mm-jj)